CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N° 07 – ANNEE 2014
des délibérations du Conseil Municipal

***Séance** : 26 juin 2014 à 20h*

***Sous la présidence de** : Monsieur Hubert HOFFMANN, Maire*

***Convocation des Conseillers Municipaux** : 20 juin 2014*

***Affichage** : - 9 JUIL. 2014*

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Gabriel WOLFF, Marie-Rose MUSSIG, Marie-Claire LEISER, Martine HOMMEL, Marcel MICHEL, Joël HOCQUEL, Gérard SCHUSTER, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Béatrice WURTZ, Carolle SENGER, Colette DIETRICH, Christine MAIRE, Florent DIETRICH, Pascal SIEFFERT, Estelle LAMBERT, Nicolas HENG, François VAUTRIN, François HERTER, David GEFFRE.

Membre absent excusé avec procuration :

- Pierre SCHNEIDER donne procuration à Marcel MICHEL

Membre absent excusé :

- Noémie BLAND.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Informations administratives
3. Approbation des procès-verbaux n° 5 du 22 mai 2014 et 6 du 20 juin 2014
4. Délégation au Maire par application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Droit de préemption
5. Ressources humaines
   5.1. Document unique – Evaluation des risques professionnels
6. Urbanisme
   6.1. Règlement de voirie
7. Finances
   7.1. Contrôle de la Cour des Comptes
8. Travaux
   8.1. Ecole élémentaire de l'Ill au Rhin – Travaux de modernisation
9. Enfance – Jeunesse
   9.1. Gestion de l'Accueil de Loisirs Périscolaire et Nouvelles Activités Périscolaires - Conventions avec l'A.L.E.F.

10. Affaires générales
    10.1. Pavillon de tourisme – Motion
    10.2. Association des Maires de France – Motion de soutien
    10.3. Elus et personnel communal – Cadeau à l'occasion de départ
11. Divers

1.1.
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur François VAUTRIN est désigné comme secrétaire de séance.

1.2.
MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Retrait d'un point

Le Maire retire de l'ordre du jour le point suivant :

- *9. Affaires immobilières - 9.1. Acquisition de la gare ferroviaire*

Le dossier n'étant pas encore finalisé, il y a lieu de reporter ce point à une séance ultérieure.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

*- **APPROUVE** le retrait de ce point de l'ordre du jour.*

Rajout de points à l'ordre du jour

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- *un point 10.2. "Association des Maires de France – Motion de soutien" pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat*

- *un point 10.3. "Elus et personnel communal – Cadeaux à l'occasion de départ", consistant à prendre une délibération de portée générale quant au montant des cadeaux remis par la Commune lors du départ d'un élu ou d'un employé communal*

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- ***APPROUVE*** *l'inscription de ces points à l'ordre du jour.*

2.
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Il est fait un bilan :

- *des commissions réunies depuis la dernière séance : Communication le 27 mai, Cadre de Vie le 12 juin et Solidarité Sociale – Aînés le 4 Juin.*
- *de la sortie des Elus le 9 juin pour l'identification de l'état des voiries et des espaces publics*
- *du week-end "Alternatives aux pesticides" les 23 et 24 mai : à l'avenir, mieux communiquer*
- *mardi 1er juillet 2014 : arrivée de deux ânes pour pâturer sur les terrains en herbe de la Commune. Cette action environnementale s'inscrit dans notre démarche éco-responsable.*

3.
APPROBATION DES PROCES VERBAUX N° 5 DU 22 MAI 2014 ET N°6 DU 20 JUIN 2014

Les procès verbaux n° 5 et n°6 sont adoptés,

à l'unanimité.

4.
DELEGATION AU MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122 – 22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DROIT DE PREEMPTION

Le Maire informe qu'il a renoncé, au nom de la Commune, à la préemption des biens ci-après :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
890	11	204/27, 191/29, 30	13,61	1 rue de la Gare	Mme Sonia ZEHANI
891	167	334/91	6,01	4 place Victor Jung	M. Jérôme HUNZINGER
892	16	601/11	2,95	Lotissement du Ried au Verger	Sàrl DELT'AMENAGEMENT
893	16	602/11	3,26	Lotissement du Ried au Verger	Sàrl DELT'AMENAGEMENT

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
894	17	129/20	6,79	9 rue des Quatre Vents	M. et Mme André BIRCKNER
895	2	171/0013	7,25	15 route Nationale	M. Yvan EBEL
896	5	27	3,12	45 rue de l'Ancienne Eglise	M. et Mme Pascal OBERGFELL
897	16	345/89 et 272/2	6,65	Rue de Glandon	M. et Mme Guy ADE-BECK
898	16	599/11 et 600/11	5,16 et 6,32	27 et 29 rue des Tisserands	Sàrl DELT'AMENAGEMENT

5.
RESSOURCES HUMAINES

5.1. Document unique – Evaluation des risques professionnels

Par délibération du 25 septembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin une mission d'accompagnement pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels en application des dispositions du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs prévu à l'article L.230-2 du Code du Travail.

Ce document unique d'évaluation des risques professionnels vise à améliorer les conditions de travail et à réduire le nombre d'accidents du travail et de déclarations de maladies professionnelles.

Il identifie les dangers et les risques pour l'ensemble des services municipaux, les évalue et propose un plan d'actions pour les supprimer ou tout du moins les réduire.

Il doit être validé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels daté du 10 février 2014.*

6.
URBANISME

6.1. Règlement de voirie

Conformément au Code de la Voirie Routière, un règlement de voirie doit prévoir les modalités d'exécution des travaux sur le domaine public routier.

Ce règlement précise les conditions administratives, juridiques, techniques et financières dans lesquelles un tiers peut occuper ce domaine public, notamment pour y faire des travaux.

Dans le but d'assurer une bonne conservation du domaine public routier communal, il est proposé de mettre en place un tel règlement qui aujourd'hui fait défaut.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **APPROUVE** le Règlement de Voirie et ses annexes, applicables à compter du 1er septembre 2014*

*- **CHARGE** le Maire de son application.*

7.
FINANCES

7.1. Contrôle de la Cour des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à la vérification des comptes de la Commune au titre des gestions du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012.

Madame Danielle JOUFFROY et Monsieur Jean-Luc BILLMANN, Comptables du Trésor Public, ont tous deux été déchargés de leurs gestions respectives.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative,

*- **PREND ACTE** du quitus donné aux deux comptables.*

8.
TRAVAUX

8.1. Ecole Elémentaire de L'Ill au Rhin - Travaux de modernisation

Il est proposé d'engager des travaux de modernisation de l'école élémentaire de L'Ill au Rhin pour lesquels une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin au taux communal réduit de cinq points peut être escomptée au titre des travaux de sécurité, de réhabilitation et de grosses réparations.

Le coût des travaux au titre de l'année 2014, visant à la modernisation intégrale de la salle 6 et de l'ancienne salle de musique ainsi qu'à la mise en conformité des installations électriques et au développement d'un réseau numérique, s'élève à 86 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **APPROUVE** le projet de modernisation des locaux de l'école élémentaire de L'Ill au Rhin*

*- **CHARGE** le Maire de solliciter les aides y afférentes auprès du Conseil Général du Bas-Rhin*

*- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou marché à intervenir dans ce dossier.*

9
ENFANCE – JEUNESSE

9.1. Gestion de l'Accueil de Loisirs Périscolaire et Nouvelles Activités Périscolaires - Conventions avec l'A.L.E.F.

Depuis le 1er avril 2001, l'Association de Loisirs Educatifs et de Formation (A.L.E.F.) et la Communauté de Communes GAMBSHEIM – KILSTETT avaient conventionné l'organisation et la gestion du Centre de Loisirs "Périscolaire".

Depuis le 1er Janvier 2014, cette compétence "Périscolaire" relève désormais de la seule Commune de Gambsheim.

Aussi, il convient de mettre en place une nouvelle convention qui permettra à l'A.L.E.F. de poursuivre son action en faveur des enfants de la Commune.

Par ailleurs, consécutivement à la réorganisation des rythmes scolaires décidée le 13 février dernier, l'A.L.E.F. reste partenaire de la Commune dans le cadre de l'organisation et de la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires des écoles maternelles et élémentaires.

Afin de dissocier l'Accueil de Loisirs des N.A.P., il est proposé de mettre en place une seconde convention spécifique.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des conventions concernant d'une part la gestion de l'Accueil de Loisirs Périscolaire et d'autre part la gestion et le suivi des Nouvelles Activités Périscolaires qui se dérouleront dans les écoles communales.*

10. AFFAIRES GENERALES

10.1. Pavillon de tourisme – Motion

VNF (Voies Navigables de France) a l'intention de reconstruire à la place du pavillon de tourisme des écluses de Gambsheim un ensemble de bureaux pour son administration et le Centre d'Alerte du Rhin.

Le Conseil Municipal de Gambsheim souhaite ardemment que ce nouveau projet prenne en compte et améliore la fonctionnalité du bâtiment actuel : office de tourisme, lieu de restauration et surtout wc publics.

En effet ce site rhénan est aujourd'hui un atout touristique attirant de très nombreux visiteurs. Le rôle de « Porte de France » et de « Porte d'Allemagne » mérite à ce titre un traitement conséquent.

Cet atout touristique est certes un vecteur économique important pour notre région, mais il doit aspirer à la création d'un pôle d'excellence attractif, basé sur un point commun du site : le Rhin et plus généralement l'eau, l'Ill qui s'y déverse et tous les plans d'eau et gravières avoisinants. Le projet de V.N.F., fer de lance de l'opération, permettrait aux touristes de découvrir les principes de gestion et de fonctionnement d'une écluse, découvrir les évolutions et la modernisation de l'un des plus grand réseau européens de voies navigables, en y associant tous les partenaires présents sur le site : l'usine Hydroélectrique de EDF-CERGA, la passe à poisson de "Passage 309" et d'autres projets à venir.

Pour permettre aux visiteurs de profiter du site, il conviendrait de maintenir la partie restauration et de mettre à la disposition du public un point accueil et des sanitaires publics adaptés.

10.2. Association des Maires de France – Motion de soutien

Motion de soutien à l'action de l'AMF
pour alerter solennellement les pouvoirs publics
sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- *de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- *soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de GAMBSHEIM rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- *elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- *enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de GAMBSHEIM estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de GAMBSHEIM soutient les demandes de l'AMF :

- *réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,*
- *arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,*
- *réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales*

10.3. Elus et personnel communal – Cadeau à l'occasion de départ

Il est proposé de fixer un barème pour l'attribution d'un cadeau de départ aux élus et au personnel communal.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

*- **DECIDE** d'accorder, en reconnaissance des services rendus, un cadeau en fonction du nombre d'années de présence :*

- à tout élu quittant ses fonctions au sein de la Commune,
- *fonction de Maire : 25 €*
- *fonction d'Adjoint au Maire : 20 €*
- *fonction de Conseiller Municipal : 15 €*

- à tout agent quittant ses fonctions au sein de la Commune en faisant valoir ses droits à la retraite :
- *départ à la retraite d'un agent communal : 20 €*

***- D'ABROGER** les délibérations antérieures y relatives.*

11. DIVERS

Un sondage est fait auprès des Conseillers quant à la présence massive ou non de moustiques sur la Commune : pas de remontée de problème d'invasion à signaler.

La baignade de la Zone de Loisirs ouvrira le 1er juillet 2014 : chacun doit être sensibilisé quant aux actes d'incivilités possibles dans cette enceinte.

- *Mouvement de personnel :*
  - *Monsieur Alfred GEISSLER, Directeur Général des Services : départ à la retraite*

- *Madame Claudine MORENTON, Adjoint du Patrimoine : départ à la retraite*
- *Monsieur Yves BRINON, Chef des Ateliers : démission*
- *Madame Christine BOHY, Chargée de Mission à Passage 309 : départ pour raison familiale.*

Monsieur le Maire rappelle la réception des Honorés de la Commune qui aura lieu vendredi 27 juin 2014 à 18h à l'EcRhin.

*La cérémonie officielle du 13 juillet aura lieu, cette année, à **11h** en Mairie. Les festivités du soir se dérouleront toujours à la Zone de Loisirs, où le feu d'artifice sera tiré à **23h30**.*

La séance est levée à 21h20.

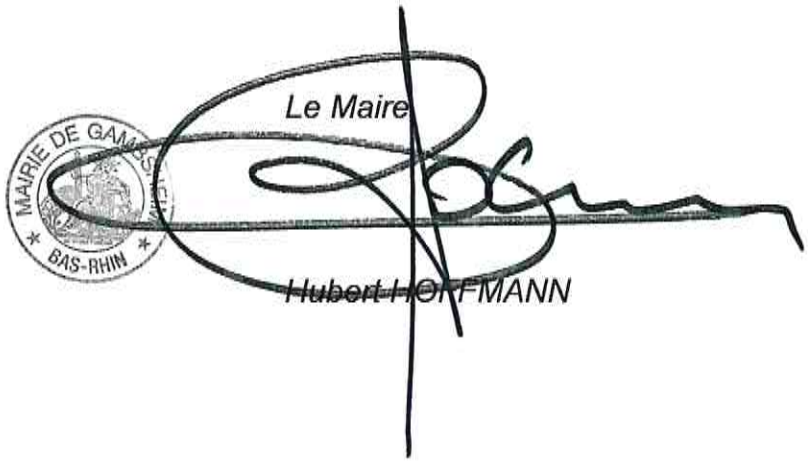

Le Maire

Hubert HOFFMANN